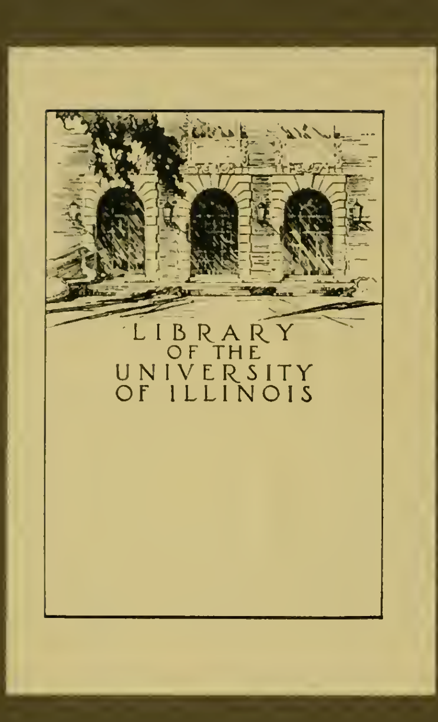
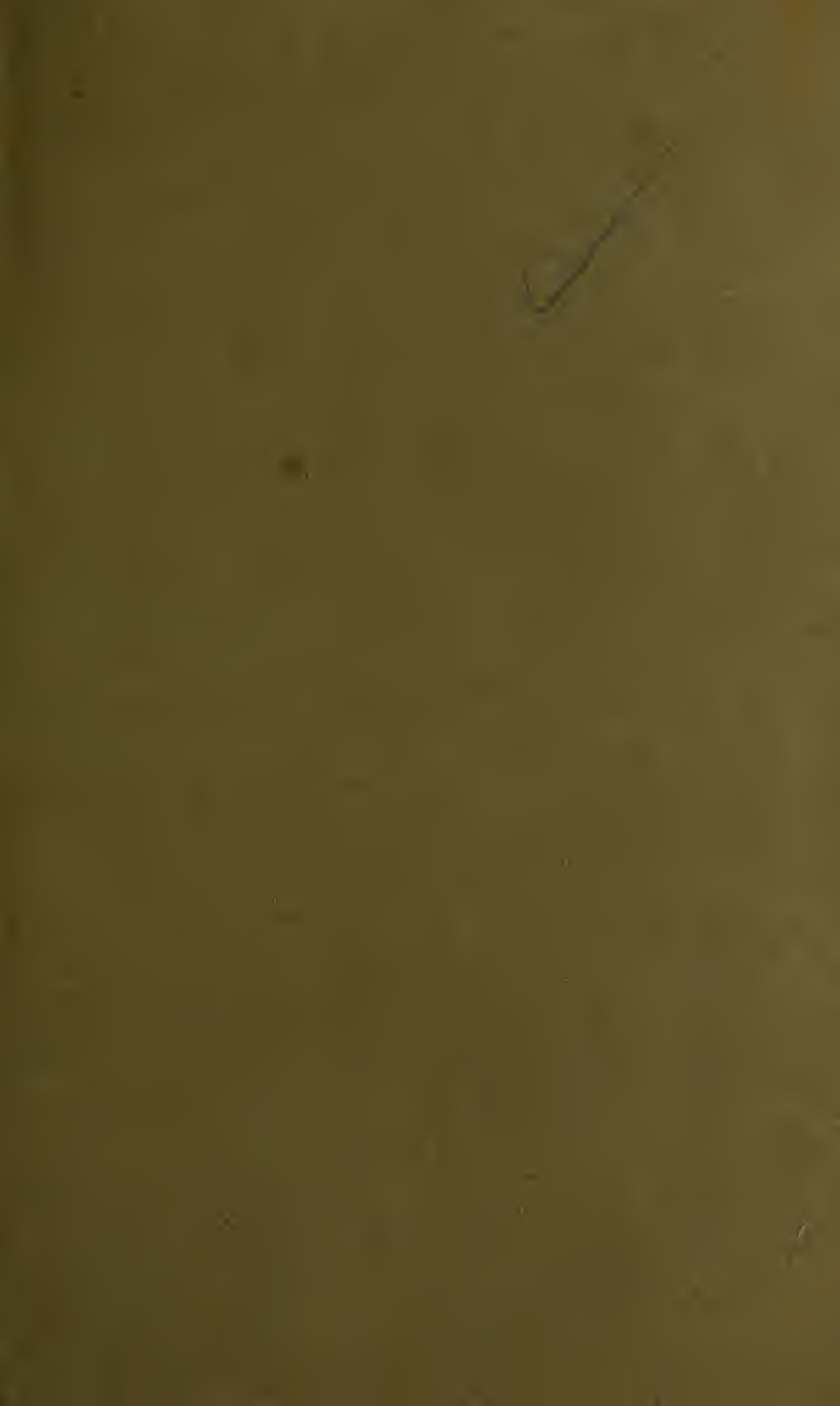



LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF ILLINOIS



LONDRES:
TYPOGRAPHIE DE G. NORMAN, MAIDEN LANE, COVENT GARDEN.

John G. Talbot
Oxford. Dec. 1. 1859.

PIE IX ET LA FRANCE

EN 1849 ET EN 1859.

PAR

LE COMTE DE MONTALEMBERT,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Réimprimé d'après la version extraite du *Correspondant,* avec Additions et Corrections de l'Auteur.

SEULE ÉDITION COMPLÈTE.

LONDRES:

W. JEFFS, 15, BURLINGTON ARCADE;

ET 69, KING'S ROAD, BRIGHTON.

1859.

Le *Moniteur* a publié l'avertissement suivant, adressé au journal le *Correspondant :*

Vu l'article publié par le journal le *Correspondant* dans son numéro du 25 octobre 1859, sous la signature Ch. de Montalembert et sous le titre *Pie IX et la France en* 1849 *et en* 1859;

Vu notamment les passages suivants:

" C'est la France qui a sauvé l'indépendance temporelle du Saint-Siége en 1849, et c'est elle qui la laisse ébranler et amoindrir en 1859. . . . Encore une fois, c'est la guerre portée par la France en Italie qui aura amené la destruction de l'autorité temporelle du Pape dans le tiers de ses États et l'ébranlement irréparable de tout ce qui reste. La fille aînée de l'Église en demeurera donc comptable devant le présent comme devant l'histoire, devant l'Europe comme devant Dieu....

" Le rôle de l'Angleterre n'a qu'un nom, il est ignoble....

" Quant au Piémont, nous avons vu avec une amère douleur ce noble pays échanger le rôle patient et laborieux, mais si fécond et si pur, d'initiateur moral et intellectuel contre celui d'un aventurier cupide et impatient....

" Il faut bien le proclamer, si l'Italie, au lieu de décréter une statue à l'astuce, à la dépravation politique personnifiée dans Machiavel. . . . On sait que le gouvernement toscan vient de décider qu'il serait élevé des statues à Machiavel en même temps qu'à l'Empereur Napoléon III et au Roi Victor-Emmanuel."

Considérant qu'en dénonçant la guerre portée par la France

en Italie, comme ayant amené la destruction de l'autorité temporelle du Pape, cet article dénature les résultats de notre glorieuse expédition et calomnie la politique de l'Empereur ;

Que, dépassant toutes les limites d'une appréciation libre des gouvernements étrangers, il insulte des nations alliées de la France ;

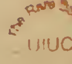
Que l'assimilation, rendue à dessein injurieuse entre le nom de Machiavel et ceux de S. M. Napoléon III et du Roi Victor-Emmanuel, est une atteinte directe au respect dû à l'Empereur ;

Considérant enfin que le gouvernement, dont le devoir est d'éclairer la conscience publique, ne saurait abandonner à la merci des passions personnelles et des haines de parti l'honneur de la politique française, la gloire de nos armes et la loyauté des principes si solennellement affirmés,

Arrête :

Art. 1er. Un premier avertissement est donné au journal le *Correspondant* dans la personne de M. Ch. de Montalembert, signataire de l'article, et de M. Douniol, gérant.

Depuis que cet avertissement a été donné au *Correspondant,* des poursuites ont été commencées contre M. de Montalembert.



PIE IX ET LA FRANCE

EN 1849 ET EN 1859.

Il y a dix ans, presque jour pour jour, au mois d'octobre 1849, un débat s'était engagé devant l'Assemblée nationale, sur les conséquences de l'expédition de Rome, débat rendu nécessaire par la publication de la lettre du président de la République ou colonel Edgard Ney, qui énonçait les conditions auxquelles le chef du pouvoir exécutif entendait subordonner le rétablissement du Pape dans ses États. Un admirable rapport de M. Thiers avait conclu, dans un sens peu conforme à cette lettre, à ce que Pie IX fût réintégré dans la plénitude de sa liberté et de sa souveraineté. Citons le *Moniteur :*

"*M. le rapporteur*.... La France, une fois représentée à Rome par son armée, n'y pouvait commettre l'inconséquence de violenter elle-même le Saint-Père, qu'elle venait délivrer de la violence d'une faction ; elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, sa liberté pleine et entière, car telle était sa mission. Mais elle tenait des circonstances un droit, un droit qu'on n'a que très-rarement, celui des conseils. Si dans les circonstances ordinaires un souverain se permettait de dire à un autre : Vous vous conduisez mal, comportez-vous de telle ou telle manière, il commettrait à la fois une inconvenance et une usurpation. Mais un souverain qui est venu en rétablir un autre, dans un intérêt commun d'ordre, d'humanité, de religion, d'équilibre politique, trouve dans la gravité des circonstances qui l'ont amené, dans le service rendu, le droit de donner un conseil. La France, en faisant un effort, effort qu'il faut mesurer non à

la difficulté d'emporter quelques bastions, difficulté qui heureusement n'en est pas une pour son armée, mais aux difficultés politiques que peut entraîner une entreprise de ce genre ; la France, disons-nous, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père....

" (Interruption à l'extrême gauche.)

" *Un membre à gauche.*—Supplier à genoux !

" *Un autre membre.*—C'est un langage de capucin. M. de Montalembert doit être satisfait. (Agitation.)

" *M. le rapporteur.*—Je suis étonné de l'interruption ; je suis étonné qu'on ait assez peu de fierté pour ne pas comprendre la valeur des expressions quand il s'agit d'une puissance qui n'a pas une armée de cinq cent mille hommes. (Très-bien ! très-bien ! à droite ; bruit à l'extrême gauche.)

" Je reprends. La France, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père de prendre les moyens convenables pour satisfaire ses peuples, et pour apaiser ce qu'il y avait chez eux de mécontentements légitimes. Elle avait droit de lui conseiller les réformes qui pouvaient, en réconciliant les habitants des États romains avec la souveraineté pontificale, la dispenser de revenir elle-même à Rome, ou d'y laisser venir l'Autriche, deux moyens également regrettables pour tout le monde.

" La France n'a trouvé le Saint-Père ni moins généreux ni moins libéral qu'il l'était en 1847 ; mais les circonstances étaient malheureusement changées....

" ...Des lois sont annoncées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. Mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en paroles efficaces le *motu proprio*, et surtout à étendre la clémence du pontife sur tous ceux qui peuvent être amnistiés sans danger pour l'ordre public.

" Ce doit être l'œuvre d'une influence continuée avec patience, avec calme, avec respect (très-bien !), influence qui constituerait, nous le répétons, une prétention inadmissible, si des circonstances impérieuses ne nous avaient amenés à l'exercer, mais qui, renfermée dans les bornes convenables, est parfaitement compatible avec l'indépendance et la dignité du Saint-Siége. (Très-bien ! très-bien !)...

"Une portion de cette tâche est accomplie. Nous souhaitons que le reste s'accomplisse le plus tôt possible, et que nos troupes puissent bientôt laisser paisiblement établi dans ses États le Saint-Père, qu'elles sont allées délivrer et non pas opprimer. (Très-bien! très-bien! marques nombreuses d'approbation. M. le rapporteur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses amis.)

"*Une voix à gauche.*—Et de la lettre du président de la République, pas un mot! (Agitation prolongée.[1])"

Cinq jours après, un représentant du peuple, qui avait demandé la parole pour soutenir les conclusions de M. Thiers, terminait ainsi son discours :

"L'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon, mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son incomparable prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations.

"Elle dira que trente mille Français commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes guerres impériales ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du Pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français.

"Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit, dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot : 'Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis du genre humain.' Oui, ce sera là une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle. Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français, ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer, ce serait de transformer les soldats français de protecteurs du Pape en oppresseurs, ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi."[2]

[1] *Moniteur* du 14 octobre 1849. [2] *Moniteur* du 20 octobre 1849.

Le lendemain, les conclusions de M. Thiers furent votées à l'immense majorité de 469 contre 180.

Je plains ceux qui ne verraient, dans l'évocation de ces souvenirs, qu'une satisfaction de vanité personnelle : comme si toute vanité ne demeurait pas ensevelie dans l'amère tristesse qui naît du contraste entre ce qui se passait alors et ce qui se passe aujourd'hui.

Dix années se sont écoulées depuis lors ; une armée française est retournée en Italie : elle y a ajouté une gloire immortelle, et, on peut le dire, superflue, à toutes ses gloires anciennes ; mais il est trop à craindre que le résultat de cette gloire ne soit d'avoir fait les affaires de Garibaldi, et d'avoir défait l'œuvre de Charlemagne.

Oui, l'œuvre de Charlemagne, et précisément son œuvre ; car les Légations dont l'insurrection a éclaté, dont la séparation de l'État pontifical s'est accomplie, à la suite de notre guerre d'Italie, représentent précisément cet exarchat de Ravenne, dont la donation ou la restitution au Saint-Siége, par les Carlovingiens, constitue le titre le plus ancien de souveraineté et de propriété qui existe aujourd'hui dans le monde.

Contraste amèrement triste, ai-je dit, entre 1849 et 1859 ! et non-seulement dans les actes de l'autorité souveraine en France, mais dans les dispositions de la masse du public conservateur, alors si passionné pour la cause de Pie IX, aujourd'hui si tiède et si endormi ; mais encore dans les dispositions de l'Europe, alors tout entière sympathique à l'expédition de Rome, et prête à en disputer l'honneur à la France, aujourd'hui indifférente, distraite ou complice de l'ennemi.

Quelles sont les causes de ce contraste ? Avons-nous assez de liberté pour les dire ? Non. Mais, sans les définir, ne peut-on pas les deviner, les entrevoir ? Oui. Il suffit d'appeler sur elles l'attention consciencieuse de tout homme habitué à réfléchir, et qu'un aveuglement incurable ou une complicité manifeste avec les origines de la situation actuelle n'aura point privé de sa liberté d'esprit.

Reprenons donc ces souvenirs de 1849 ; tous ont leur prix. On pourrait même remonter jusqu'à 1848, et a cette premiére discussion sur Pie IX, du 30 novembre 1848, où le sens et la pensée de la première démonstration armée dans les affaires de Rome éclatent à travers toutes les incertitudes et toutes les difficultés de la position : où le nom et l'exemple de Charlemagne furent, pour la première fois, invoqués avec succès dans une assemblée républicaine ; où M. Ledru-Rollin, dans une pensée hostile à l'expédition, mais juste et logique, résumait ainsi la question : " Allons " au fond des choses. Vous ne pouvez défendre que ceci : " le prince temporel, le chef temporel des États de l'Église, " luttant contre ses peuples insurgés."[1]

Quant au débat d'octobre 1849, il roula tout entier sur la lettre du président de la République à M. Edgard Ney. *Invisible, mais présente,* elle ne fut pas seulement l'objet des réfutations de M. Thiers et de M. de la Rosière, dans un discours excellent, vrai traité de diplomatie honnête et de politique élevée, qu'on ne saurait assez relire. Elle fut surtout invoquée par tous les orateurs de la montagne, par M. Victor Hugo, par M. Émile Barrault, par M. Mathieu de la Drôme, par le général Cavaignac lui-même. Les interrupteurs, qui jouaient alors dans l'opposition un plus grand rôle que les orateurs, ne se faisaient pas faute d'intervenir et de sommer, à chaque moment, le gouvernement et la majorité de discuter la lettre.[2] "*Ils ont fait l'éloge constant de la lettre,*"

[1] *Moniteur* du 1er décembre 1848.

[2] "*M. le Président du Conseil* (Odilon Barrot) . . . Quand on menace, il faut savoir à quoi l'on s'engage. Une menace vaine et stérile ! Mais ou c'est une lâcheté, ou c'est une fanfaronnade indigne. (Très-bien ! très-bien !)

Voix diverses à gauche. La lettre ! la lettre !

M. le Président du Conseil. Une menace qu'on ne veut pas réaliser. . . .

Les mêmes voix à gauche. La lettre !

M. le Président du Conseil. Et quelle lettre voulez-vous ?

Les mêmes voix à gauche. Du Président, lisez-la !

Voix nombreuses au centre et à droite. Tout le monde la connaît, ne la lisez pas ! ne répondez pas !

M. le Président du Conseil. J'ai lu et je lis dans la lettre que M. le prési-

disait en parlant de la gauche, M. Charles Dupin. Il fut donc bien entendu que les conditions posées dans cette lettre étaient repoussées par la majorité, et se trouvaient implicitement écartées par son vote. Aux termes de la constitution, la volonté du pouvoir législatif devait l'emporter sur celle du pouvoir exécutif. Le prince Louis-Napoléon fut le premier à le reconnaître et à agir en conséquence. Il changea ses ministres, qui n'avaient point, à son gré, défendu assez énergiquement sa politique, malgré leurs efforts pour établir une sorte de conformité entre sa lettre et le *motu proprio* du Pape; mais il ne fit rien, sous leurs successeurs, pour revenir sur le vote de l'Assemblée. Le Pape rentra dans Rome, libre et souverain. Le chef du gouvernement français sembla en prendre si bien son parti, que nous avons lu, dans plus de vingt mandements épiscopaux, que c'était lui seul qui avait ramené le Pape dans ses États; il y en a même qui l'ont félicité d'avoir opéré cette restauration malgré l'Assemblée !

Mais qu'était-ce que l'ensemble même du programme, si redouté et si combattu alors par les défenseurs de l'indépendance du Saint-Siége, auprès de ce qui se passe aujourd'hui ?

dent de la République fait un appel solennel aux sentiments personnels du Pape contre les influences qui l'entourent. (Lisez ! lisez !) Je n'y ai pas vu une parole de menace.

Voix nombreuses à gauche. Si ! Si ! Lisez-la !

De toutes parts. Non ! non !

M. Charles Dupin. Ils ont fait l'éloge constant de la lettre. . . .

. . . .

M. le Président du Conseil. Messieurs, il faut être juste cependant, il faut être du parti de la justice avant que d'être du parti des préventions ; il faut comparer, il ne faut pas mentir trop impudemment à l'évidence, car l'évidence réagit. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. Bourzat. C'est le ministère qui ment tous les jours à ses paroles. Et la lettre ?

M. le Président de l'Assemblée (Dupin). M. Bourzat, voilà au moins vingt fois que vous dites : Et la lettre ? Quand vous aurez la parole, vous la lirez si vous voulez ; mais vous n'avez pas le droit d'adresser d'injures à personne. (Écoutez !) " (*Moniteur* du 21 octobre 1849.)

Ce n'est plus seulement l'autorité politique du souverain pontife qu'il s'agit de limiter, c'est son territoire, c'est le patrimoine de l'Église, qui est non plus seulement menacé ou contesté, mais déjà scindé et réduit d'un tiers. Ce patrimoine, personne n'avait songé à le réduire ni à l'entamer en 1848 : non, personne, pas même l'Autriche, à laquelle le Piémont imputait alors comme un crime l'intention d'envahir les Légations à son profit ! Et aujourd'hui, à l'instigation et par l'action directe de ce même Piémont, sous les yeux d'une armée française victorieuse, et par une *misérable suite* de ces victoires,[1] la spoliation est consommée : ses auteurs réclament audacieusement la sanction de l'Europe : ils se croient déjà sûrs de celle de la France. Chez eux et pour eux, sous leur drapeau et dans leur intérêt, on voit reparaître avec l'audace et la joie du triomphe les hommes et les idées qui ont partout arrêté le mouvement régénérateur de 1846, qui ont partout sacrifié la liberté à la révolution, qui ont partout amené le retour du pouvoir absolu là où il avait été renversé, et même son triomphe là où il était inconnu. Nous les avions vaincus en 1848 et en 1849, précisément sur cette question romaine. Les voilà de nouveau qui si croient maîtres de la situation. Ils agissent, ils parlent, ils mentent comme alors, mais en se plaçant avec affectation sous l'ombre de la France. On retrouve dans leurs journaux, dans leurs décrets, dans leurs actes, dans les plaidoyers de leurs défenseurs anglais et français, les mêmes outrages, les mêmes invectives, les mêmes violences, les mêmes implacables passions qu'alors, mais avec cette cruelle aggravation que, au lieu d'être, comme alors, réfutés et comprimés par l'effort commun de tout le grand parti de l'ordre, ils croient pouvoir s'appuyer sur les victoires d'une armée française et sur la politique du gouvernement impérial.

L'éloquente protestation de l'évêque d'Orléans ne nous

[1] *Protestation* de l'évêque d'Orléans du 30 septembre 1859.

laisse rien à dire sur cette grande question, au point de vue religieux. Nous ne pourrions qu'affaiblir, en les répétant, ces généreux accents qui ont retenti dans le cœur de tous les catholiques et marqué leur place dans l'histoire de notre temps. Mais le côté politique de la situation mérite assurément d'être l'objet des plus graves considérations. Il ne faut pas laisser croire ou dire qu'il n'y a ici en jeu qu'un intérêt *clérical*, ou même un droit purement religieux. C'est déjà beaucoup, mais il y a tout autre chose. Le droit des gens est tout aussi compromis que le droit de l'Église. La justice est bien plus blessée que la foi. C'est sur ce terrain-là qu'il y a des faits importants à constater, des principes à rappeler, des sophismes astucieux ou effrontés à réfuter, et le rôle de chacun à fixer.

Certes, l'occasion serait belle pour faire une nouvelle apologie, après tant d'autres, du gouvernement représentatif. Tout le monde sent, et plusieurs ont déjà dit, que, s'il y avait eu en France et même en Autriche des gouvernements parlementaires, la guerre d'Italie eût été impossible.[1] Mais tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'aucun changement de constitution à l'intérieur ne doit entraîner un changement dans les devoirs et la mission de la France au dehors. C'est pourquoi, quelle que soit la forme de son gouvernement, quelles que soient les mains qui ont l'honneur de porter son drapeau et son épée, tous les cœurs français restent identifiés à sa gloire et solidaires de sa renommée.

C'est donc la responsabilité actuelle de la France dans la question romaine, et plus spécialement dans l'insurrection romagnole, qui doit avant tout nous préoccuper.

Je dis la responsabilité de la France et non pas seulement du gouvernement impérial.

Quand un gouvernement est fondé sur le suffrage uni-

[1] Voir l'excellente lettre de M. le comte d'Haussonville aux conseils généraux, dans le *Courrier du Dimanche*.

versel, quand son chef s'est déclaré responsable devant le peuple, le peuple devient responsable vis-à-vis de l'étranger; il est responsable devant l'Europe, devant la postérité et devant Dieu de tout ce que ce gouvernement fait ou laisse faire. La France reste donc jusqu'à présent maîtresse de ses destinées et responsable de ses actes. Cette responsabilité pèse sur toutes les consciences, sur toutes celles du moins qui ne s'en seront pas dégagées par les résistances et les protestations que tolère la législation actuelle. On vient de nous affirmer solennellement que la discussion de tous les actes du gouvernement était libre.[1] Usons donc de cette liberté, dans les limites prescrites par la loi, pour établir ce qui nous alarme et nous afflige dans cette action extérieure de la France qui, nous le répétons, est pour nous inséparable de celle de son gouvernement.

C'est la France qui a sauvé l'indépendance temporelle du Saint-Siége en 1849, et c'est elle qui la laisse ébranler et amoindrir en 1859. Voilà le fait, voilà la vérité que des aveugles seuls peuvent nier.

Certes, la France n'est pas seule engagée dans cette voie, mais son irrésistible ascendant l'y rend prépondérante et en fait retomber sur elle la grande et suprême responsabilité. Nous savons tout ce que le Piémont et l'Angleterre méritent de reproches légitimes et sanglants; mais, si la France l'avait voulu, le Piémont n'eût rien osé entreprendre contre le Saint-Siége, et l'Angleterre eût été reléguée à jamais dans sa haineuse impuissance.

[1] "La Presse en France est libre de discuter tous les actes du gouvernement et d'éclairer ainsi l'opinion publique." (*Moniteur* du 18 septembre 1859.)

"C'est parce que le gouvernement a la volonté et le devoir de ne pas laisser affaiblir entre ses mains le principe de son autorité qu'il peut n'apporter à la liberté de discussion que les restrictions commandées par le respect de la constitution, par la légitimité de la dynastie impériale, par l'intérêt de l'ordre, de la morale publique et de la religion. Loin d'imposer l'approbation servile de ses actes, il tolérera toujours les contradictions sérieuses." (*Circulaire de M. le duc de Padoue, ministre de l'intérieur*, du même jour.)

Remontons à l'origine du mal, du mal récent, du mal flagrant. Il date surtout du congrès de Paris en 1856, de cette réunion diplomatique qui, après avoir solennellement déclaré qu'aucune des puissances contractantes n'*avait le droit de s'immiscer ni collectivement ni individuellement dans les rapports d'un souverain avec ses sujets* (Protocole du 18 mars), après avoir proclamé le principe de l'indépendance absolue du souverain, au profit du sultan turc contre ses sujets chrétiens, crut pouvoir, dans son Protocole du 8 avril, et en l'absence de tout représentant de l'auguste accusé, proclamer que la situation des États pontificaux était *anormale* et *irrégulière*. Cette accusation, développée, exagérée à la tribune et ailleurs par lord Palmerston et le comte de Cavour, n'en a pas moins été formulée sous la présidence et sur l'initiative du ministre des affaires étrangères de France : et c'est par conséquent la France qui en doit principalement compte à l'Église et à l'Europe.

On se rappelle la surprise et la douleur que fit naître cet étrange procédé dans toutes les âmes catholiques. Nous ne faillîmes pas à notre devoir, et ce recueil enregistra notre protestation énergique contre cette atteinte injustement et cruellement portée à l'indépendance de la souveraineté pontificale.[1]

Nous espérions toutefois avec tous les amis éclairés de l'ordre et de la paix européennes que les conséquences logiques de la dangereuse politique qui a remporté alors une première victoire seraient détournées. Cette attente a été déçue. L'habile, mais coupable persévérance de la politique piémontaise ayant réussi à amener une rupture entre la France et l'Autriche, la guerre, avec tous ses périls et toutes les formidables inconnues qu'elle allait dégager, s'est portée en Italie. Amis et ennemis du Saint-Siége aperçurent, dès le premier moment, l'orage qui devait éclater sur les États pontificaux, et cette prévision entra assurément pour

[1] *Pie IX et lord Palmerston.* Voir le *Correspondant* du 25 juin 1856.

beaucoup dans ce conflit de *défaillances intéressés*[1] et d'encouragements passionnés qui accompagna la politique impériale dans les diverses phases qui séparent l'allocution du 1er janvier à M. Hubner de l'ouverture des hostilités. Les défaillances intéressés s'expliquaient très-naturellement chez tous ceux qui tremblaient de voir la guerre déchirer violemment les trop frêles bandages qui tenaient à peine fermées tant de plaies encore saignantes ou à peine cicatrisées.

Cependant les appréhensions se calmèrent à la parole solennelle du ministre spécialement chargé des relations de l'État et de l'Église, venant dire au nom de l'Empereur à l'épiscopat français: " Le prince qui a ramené le Saint-Père " au Vatican veut que le chef de l'Église soit respecté dans " *tous* ses droits de souverain temporel." Mais elles durent renaître avec une nouvelle intensité au milieu même des premiers enivrements de la victoire, lorsque, les colonnes autrichiennes, défaites et humiliées, étant déjà en pleine retraite sur l'Adige, on vit paraître la proclamation datée de Milan le 8 juin, qui appelait aux armes tous les Italiens.

" Italiens...la Providence favorise quelquefois les peuples " comme les individus, en leur donnant l'occasion de grandir " tout à coup, mais c'est à la condition qu'ils sachent en " profiter. Profitez donc de la fortune qui s'offre à vous! " Votre désir d'indépendance, si longtemps exprimé, si " souvent déçu, se réalisera si vous vous en rendez dignes. " Unissez-vous donc dans un seul but, l'affranchissement " de votre pays. Organisez-vous militairement. Volez " sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel, qui vous a " déjà si noblement montré la voie de l'honneur. Souvenez-" vous que sans discipline il n'y a pas d'armée, et, animés " du feu sacré de la patrie, ne soyez aujourd'hui que sol-" dats, demain vous serez citoyens libres d'un grand pays."

Les Romagnols se le sont tenu pour dit. Quatre jours

[1] C'est l'expression du discours impérial à l'ouverture du Corps législatif, le 6 février 1856.

après cette proclamation, ils se sont insurgés contre l'autorité pontificale et ont déclaré ne plus vouloir être que les sujets de Victor-Emmanuel. On sait quelle marche rapide et progressive a suivi cette insurrection, et comment, s'inspirant à le fois des leçons de la Constituante romaine de 1849 et de l'exemple de leurs voisins de 1855, ils ont successivement créé un gouvernement provisiore, convoqué une assemblée souveraine, voté la déchéance du Pape, puis l'annexion au Piémont ; comment, enfin, voyant que toutes leurs hardiesses demeuraient impunies, ils ont fini par organiser une ligue armée, dirigée par des officiers piémontais, et commandée par Garibaldi, le même Garibaldi qui, vaincu par nos soldats à Rome il y a dix ans, se targue aujourd'hui de nos récentes et sanglantes victoires, pour en finir, selon le programme tracé dans une de ses dernières harangues, *avec le despotisme clérical.*

Un seul bataillon français envoyé de Rome à Bologne, aussitôt après le départ des Autrichiens, et à plus forte raison, après les préliminaires de Villafranca, aurait suffi, à coup sûr, pour réprimer cette violation flagrante du droit public de la chrétienté. Tous les motifs qui militaient en 1849 pour l'expédition de Rome subsistaient également en 1859 pour l'occupation de Bologne ; mais avec cette grande différence qu'aucun des obstacles si graves qu'il nous a fallu surmonter alors, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne s'opposait à l'action protectrice et médiatrice de la France. Encore aujourd'hui, quoique la situation soit incontestablement aggravée par trois mois d'incertitude et d'impunité ; encore aujourd'hui, un mot, un seul mot dit au nom de la France, mettrait un terme à ce désordre.

Mais ce mot ne se dit pas, il ne se trouve pas dans le discours de l'Empereur à l'archevêque de Bordeaux, et la Révolution triomphante demande déjà à l'Europe de sanctionner son œuvre. Nous devons espérer, et jusqu'au dernier moment nous espérerons que ce silence aura un terme. Toutefois, quand il sera bien démontré que tout espoir est

vain, toute illusion impossible, la France, il faut bien qu'elle le sache, ne devra imputer qu'à elle-même toutes les calamités et tous les scandales qui suivront. Les grandes nations, on ne saurait assez le répéter, sont responsables non-seulement de ce qu'elles font, mais de ce qu'elles laissent faire, à l'ombre de leur drapeau et par la provocation de leur influence. Encore une fois, c'est la guerre portée par la France en Italie qui aura amené la destruction de l'autorité temporelle du Pape dans le tiers de ses États et l'ébranlement irréparable de tout ce qui reste. La fille aînée de l'Église en demeurera donc comptable devant le présent comme devant l'histoire, devant l'Europe comme devant Dieu. Il ne lui sera pas permis de s'en prétendre innocente et de s'essuyer la bouche, comme la femme adultère de l'Écriture : *quæ tergens os suum dicit : non sum operata malum.*

Mais quoi, dira-t-on, prétendez-vous que la France, ou toute autre puissance catholique, soit obligée de venir au secours du Saint-Père et de le rétablir dans le plein exercice de son autorité *inconditionnellement ?* N'a-t-elle pas au contraire le droit de dire au Pape : Si vous voulez que je vous rétablisse à Bologne et que je continue à vous défendre à Rome, suivez mes conseils, ou bien tirez-vous d'affaire sans moi ?

Je réponds sans détour à cette objection : Oui, ce langage serait possible, naturel, et jusqu'à un certain point légitime, si, en premier lieu, l'insurrection de Bologne était un fait indépendant de la politique française, et n'avait pas été la conséquence immédiate de la guerre d'Italie : si, en outre, le gouvernement français ne s'était pas engagé publiquement et solennellement à garantir le Pape contre toutes les conséquences de la guerre. Mais, en franchissant les Alpes pour changer à la pointe de l'épée la condition politique de l'Italie, l'Empire est devenu responsable de tous ces changements, quels qu'ils soient. Il aura le droit de se glorifier de tout ce qu'ils auront d'heureux et de durable :

il est tenu d'empêcher ou de réparer tout ce qu'ils entraîneront de funeste. C'est ainsi que la République de 1848, du moment où elle a été gouvernée par des gens sensés et honnêtes, a compris instinctivement qu'elle avait envers la Papauté des obligations plus spéciales et plus impérieuses que la France du roi Louis-Philippe. Et pourquoi ? parce que c'était la révolution de Février et le renversement de la royauté constitutionnelle qui avait amené à Rome l'explosion de la révolte et de l'ingratitude contre le pontife, auteur de l'amnistie et du statut constitutionnel.

En outre, le droit public des nations civilisées impose aux puissances belligérantes des obligations tout à fait spéciales à l'égard des puissances neutres. Il est inouï, il est révoltant que les neutres soient victimes de la politique des belligérants. Or, le Pape, dans la dernière guerre, a été neutre : on ne pouvait lui demander un autre rôle, c'était le seul conforme à sa dignité, à son cœur, à sa mission. Ce rôle, l'a-t-il rempli consciencieusement ? Personne n'oserait le nier. Il a observé la neutralité la plus complète, la plus impartiale ; il l'a montré notamment, en protestant contre l'extension des lignes autrichiennes à Ancône. Et quelle est sa récompense ? c'est de le livrer sans défense à des ennemis qui lui font mensongèrement un grief public de son alliance avec l'Autriche ?[1]

Mais l'Angleterre ! mais le Piémont ! Voilà, selon quelques-uns, les vrais, les grands, les premiers coupables. Je n'en crois rien.

Quant à l'Angleterre, j'admets sans difficulté toutes les accusations portées contre elle au sujet de son rôle en Italie. Plus d'une fois j'ai dû exprimer, ici même, l'embarras et l'ennui qu'on éprouve à dire la vérité sur les torts et les vices de l'Angleterre, de peur d'être confondu, dans un temps qui pratique très-volontiers l'art de la confusion, avec ses aveugles et stupides détracteurs, qui ne poursuivent en

[1] Voir le *Memorandum* de M. Leonello Cipriani, gouverneur général des Romagnes, du 3 octobre 1859.

elle que la liberté, la dignité, la vitalité politique, et qui croient défendre le catholicisme en soutenant qu'on est plus heureux, plus fier et *plus libre* à Naples qu'à Londres, parce qu'on travaille moins au pied du Vésuve qu'aux bords de la Tamise ! Mais on a moins de peine à surmonter cet embarras et cet ennui, quand on est, comme moi, et qu'on reste l'ami sincère et l'admirateur passionné, j'aurais peut-être le droit de dire, le *confesseur* notoire des mâles vertus et des glorieuses institutions qui ont placé l'Angleterre à la hauteur qu'elle occupe. Il s'agit pour elle de ne pas tomber de cette hauteur.

Elle n'y restera certainement pas si elle continue à suivre, dans les affaires de l'Europe, la politique tortueuse et immorale qui caractérise ses tentatives d'action en Italie. Faire d'abord tout son possible pour empêcher la guerre ; n'y prendre, quand elle est déclarée, aucune part directe ni indirecte ; mais, dès que la paix est faite, intervenir avec une arrogance et une insistance que justifieraient à peine les sacrifices les plus généreux, intervenir pour envenimer toutes les difficultés et grossir tous les dangers ; ce rôle-là n'a qu'un nom : il est ignoble. Il est vrai qu'entre les dépêches si sages et si honnêtes de lord Malmesbury, avant le début de la guerre, et la récente harangue de lord John Russell à Aberdeen, il est survenu un changement de ministère. Vingt et un députés catholiques de l'Irlande, maîtres de la majorité dans un parlement nouveau, ont eu, au moment le plus critique pour la Papauté, la belle idée de transférer le pouvoir des mains de lord Derby et d'un ministère essentiellement conservateur, modéré et bienveillant pour les catholiques, entre les mains de lord Palmerston, que chacun connaît ; de lord John Russell, qui s'est signalé parmi tous les hommes d'état anglais par la violence de ses invectives contre la religion que professent cent cinquante millions de chrétiens et dix millions de sujets anglais; enfin de M. Gladstone, qui, j'ai le regret de le dire, s'est placé, par sa dernière invective contre Pie IX, au niveau de lord

John. Mais, comme il a été dit plus haut pour la France, les nations sont et demeurent solidaires de la politique extérieure de leurs gouvernements. Quels que soient les changements intervenus dans le personnel du ministère anglais, l'Angleterre tout entière subit et subira la responsabilité morale des tergiversations, des perfidies, des violences de ses chefs. L'Angleterre s'effraye de sa situation isolée et menacée au sein de l'Europe contemporaine. Elle a raison de s'effrayer. Malgré l'héroïsme qu'ont déployé tant de ses enfants contre les insurgés de l'Inde, elle sent instinctivement que les jours de Nelson et de Wellington, de Burke et de Chatham, sont passés, et elle en gémit. Elle ferait encore mieux de gémir sur la destruction graduelle de l'esprit public et social qui a enfanté ces grands hommes. Mais un jour viendra, bientôt peut-être, et toujours trop tôt au gré des amis de la liberté et de la civilisation, où elle apprendra quelle insigne folie elle a commise en rangeant contre elle, à côté de toutes les animosités, de toutes les rancunes, de toutes les jalousies qu'elle excite et que chaque jour elle aggrave, les justes ressentiments et les filiales douleurs de cent millions de catholiques.

En attendant, ce n'est pas en Italie que se débattront ses destinées : et ce n'est pas elle qui exercera jamais une action décisive sur les destinées de l'Italie. Elle n'est pas d'ailleurs une puissance catholique, elle n'a aucune obligation exceptionnelle, aucun engagement direct envers le Saint-Siége. Son rôle est dangereux et coupable : mais il n'est que subalterne.

Quant au Piémont, il y aurait trop à en dire. On sait d'ailleurs assez ce que nous en pensons. Pleins de sympathie pour la grande et belle mission que Charles-Albert avait assigné à sa maison et à son peuple, par la constitution d'un gouvernement libéral et éclairé dans la haute Italie, nous avons vu avec une amère douleur ce noble pays échanger le rôle patient et laborieux, mais si fécond et si pur, d'initiateur moral et intellectuel, contre celui d'un

aventurier cupide et impatient, qui prend de toutes mains, et qui, au lieu de ménager les transitions et de respecter les droits acquis, s'attaque aveuglément et obstinément à la plus grande force morale qu'il y ait en Italie et dans le monde. Tout en rendant pleine justice aux vertus militaires du roi Victor-Emmanuel, qui offre le spectacle, si rare parmi les souverains de souche antique, d'un homme et d'un soldat sur le trône, nous avons gémi avec tous les véritables amis de l'Italie et du Piémont, sur cette guerre systématique qu'il a entamée contre l'Église, au mépris de la volonté expresse du roi Charles-Albert, des protestations de César Balbo et de ses meilleurs conseillers. Nous avons été indigné du détestable exemple qu'a donné ce pays constitutionnel, en déclarant que les garanties du régime représentatif étaient incompatibles avec la guerre, en livrant à la dictature le soin d'inaugurer les conquêtes de la liberté, en maintenant, même après la paix, ce despotisme arbitraire, que la Russie elle-même connaît à peine, et qui ne tolère l'émission d'aucune pensée contraire à la passion dominante.[1] Mais après tout, le Piémont, qui n'a rien pu contre

[1] Pour dérider un instant le lecteur, au milieu de ces tristesses, nous lui soumettons l'extrait suivant du *Siècle* du 16 octobre, comme nouvelle preuve de l'intelligent amour que portent aux institutions vraiment libérales les révolutionnaires français et italiens :

"Turin, 13 octobre.

"Vous savez que le ministère a pris la responsabilité d'une grande résolution, celle de remanier toute la législation des anciens États du roi de Sardaigne, et de la fondre avec les dispositions convenables aux provinces annexées de la Lombardie avant la réunion des chambres.

"Dans ce moment on travaille surtout à cette vaste entreprise, et on jette tout dans le même creuset : codes, lois électorales, loi départementale, loi communale, organisation du conseil d'État et de la cour des comptes, contentieux administratif, des douanes, des mines, des travaux publics, code forestier, organisation judiciaire, loi organique de l'instruction publique et de l'organisation financière. *Tout sortira du même moule*, tout coulera d'une même source, et ces lois porteront l'empreinte du caractère de l'époque, de la pensée nationale qui les dominera, et de la plus admirable unité.

"Ce que je puis vous dire, c'est que le pays est très-content de la hardiesse de son gouvernement, et que personne, ni en Piémont ni en Italie, ne

l'Autriche sans la France, ne pourra rien contre le Saint-Siége à moins que la France ne le laisse faire.

La question demeure donc tout entière concentrée entre la France, le Saint-Siége et l'insurrection romagnole.

Car s'il est prouvé que la France soit, par conscience et par honneur, obligée de conserver l'intégrité de son patrimoine au Saint-Siége, ce n'est pas nous qui jamais admettrons que l'Europe puisse empêcher la France de faire son devoir. *"L'Europe ne peut permettre,"* nous a-t-on dit, *"que l'occupation française se prolonge."*[1] Ah ! si semblable parole eût été prononcée sous le roi Louis-Philippe et par lui, quelles clameurs n'eussent pas retenti dans tout le camp démocratique et révolutionnaire ! Aujourd'hui on ne se borne pas à un assentiment tacite, on applaudit à outrance: il est vrai qu'il s'agit de ne pas permettre à la France de défendre le Pape, et alors, aux yeux de ces fiers patriotes, de ces intrépides champions du progrès libéral, tout est bien et tout est légitime.

Supposons donc les Romagnes détachées du patrimoine de l'Église. Après tout, nous dit-on, ce patrimoine ne sera réduit que d'un tiers, et le traité de Tolentino en avait enlevé davantage, sans que le Pape ait cessé pour cela d'être un souverain temporel. Quelle époque et quel exemple à citer ! Je ne doute pas que ce traité n'ait été maudit par tout ce qui avait conservé, en 1797, un cœur catholique.

songe à lui faire un grief de vouloir expliquer les principes libéraux de la constitution d'une manière harmonique dans toutes les branches de la législation politique, civile, commerciale, administrative, etc. etc., *en la sauvant des contradictions, des transactions, des lenteurs infinies, des tiraillements qui ressortiraient de la discussion parlementaire.*

"Est-ce à dire que les Italiens ne se soucient pas du régime parlementaire, quoique bien gouvernés ? AU CONTRAIRE ; ils l'aiment, ce régime ; ils en sont très-jaloux ; car c'est à lui qu'ils sont redevables du développement de leur liberté, de la hauteur à laquelle ils ont élevé le drapeau national et les conquêtes morales que le Piémont vient de faire en Italie. Du reste, l'initiative prise par le gouvernement, dans un sens aussi libéral, n'empêche en rien le droit constitutionnel du parlement."

[1] Discours de l'Empereur à l'Archevêque de Bordeaux.

Et d'ailleurs la cession de Ferrare, de Ravenne et de Bologne a-t-elle sauvé Rome ? a-t-elle empêché Pie VI d'aller mourir à Valence, Pie VII d'être traîné en captivité à Savone et à Fontainebleau ? Le démembrement n'a-t-il pas toujours appelé le démembrement ? Mais, en outre, quelle différence entre la situation et les conséquences qui accompagneraient le démembrement d'aujourd'hui et celui d'autrefois ! Le traité de Tolentino était le fait de la Révolution victorieuse ; il avait été imposé par un ennemi déclaré, non par la main de l'amitié ; par une nation qui professait et pratiquait la guerre à la religion et à la monarchie, non par une puissance protectrice redevenue, grâce au ciel, la fille aînée de l'Église. Puis c'était la fortune de la guerre, le droit de la force, la vieille pratique des conquérants : Ceci nous convient, prenons-le ! Aujourd'hui, c'est bien autre chose ; ce n'est pas le droit du plus fort, c'est un nouveau droit, un nouveau principe, qu'on prétend inaugurer : le principe que les abus plus ou moins constatés d'un gouvernement quelconque rendent sa durée illégitime, et que d'ailleurs la souveraineté ecclésiastique est incompatible avec la civilisation moderne. C'est un principe qui s'applique identiquement à ce qu'on laisse comme à ce qu'on prend. C'est une théorie qui, une fois sanctionnée, sera irrésistible, et dont nul ne pourra arrêter la contagion. Déjà Bologne fait appel à l'Ombrie et aux Marches, et ses députés les ont recommandées à la touchante sollicitude du roi de Sardaigne.[1] Florence fera demain appel à Pérouse, que ses émissaires ont déjà ensanglantée. Quelle raison pourra-t-on donner aux gens d'Ancône, de Spolète, de Fermo, de Foligno, pour les déterminer à subir un joug qu'on reconnaît intolérable de Ravenne à Rimini ? Voyons : laquelle ? Je défie qu'on en trouve une seule qui ait même une apparence plausible. On a dit insolemment qu'il fallait laisser au Pape le Vatican avec un potager. Pourquoi le potager, s'il est habité par des hommes, par des Italiens, à

[1] Voir l'adresse présentée à Monza.

qui l'on concède que leur dignité humaine et nationale est outragée par la domination pontificale? Pourquoi Rome serait-elle mise ainsi hors la loi? Et, puisque 1859 fait triompher à Bologne le prétendu droit que 1849 a détrôné à Rome, pourquoi Rome ne reprendrait-elle pas ce droit triomphant et réhabilité?

Ce n'est donc pas l'étendue du territoire donné ou laissé au Pape qu'il s'agit de mesurer, c'est la base même de son principat temporel que l'on ruine. Ce n'est pas une réforme que l'on exige ou que l'on sanctionne, c'est le droit général et permanent à l'insurrection qu'il s'agit de sanctionner contre lui. Voilà le vrai, le seul terrain de la discussion.

Parler au monde moderne, aux pouvoirs politiques et intellectuels qui le gouvernent, le langage de l'intérêt ou du droit exclusivement catholique, dans une question politique, c'est une tâche ingrate et à peu près inutile. On ne saurait ni toucher ni convaincre ceux qui n'admettent pas même le point de départ de leur contradicteur, qui ignorent ou repoussent toutes les bases qu'il donne à sa conviction. Veut-on échapper aux seuls arguments qui touchent la foule, à la triste nécessité d'invoquer ou de subir tour à tour la raison brutale du plus fort, on est nécessairement conduit à chercher une région où l'on puisse s'entendre avec ceux qui ne partagent ni nos croyances ni nos affections. Il faut les convier à nous suivre ou aller nous-mêmes au-devant d'eux sur un terrain où ils ne rencontreront que ces grandes lois de justice, de morale et de loyauté que tout honnête homme, que tout homme d'honneur est tenu de respecter et de proclamer. Il faut s'élever avec eux à ces principes d'équité naturelle qu'un jeune et honnête républicain a si bien nommés *le droit des gens des partis*. Ces principes, il ne faut pas seulement les professer quand on est vaincu et en minorité : il faut savoir les maintenir et les confesser, surtout quand on est le plus fort. Nous n'avons jamais été et nous ne désirons point être les plus forts, mais nous tenons invinciblement à n'employer que des arguments que

nous n'ayons jamais à désavouer, et qui puissent nous servir dans l'une et l'autre fortune.

Il ne s'agit donc nullement de rompre avec la société moderne. Il ne s'agit pas de nier ou de critiquer cette indépendance du pouvoir civil, cette distinction essentielle entre le spirituel et le temporel, qui servent de base à l'organisation sociale de l'Europe. Il s'agit seulement de savoir si ce principe est tellement absolu, qu'il faille le faire triompher partout, toujours et au mépris de tout autre principe et de tout autre droit ; si ce but est tellement sacré, qu'on doive l'atteindre par tous les moyens, même par ceux que réprouvent la justice et l'honneur. Il s'agit surtout de s'entendre sur les conditions qui permettent à un peuple de changer et de renverser son gouvernement.

Nous n'avons jamais pensé qu'il fût nécessaire de professer le dogme de l'inamissibilité du pouvoir, de croire au droit exclusif des princes sur les peuples, de regarder le sort des nations comme indissolublement lié à certaines races ou à certain ordre de successibilité.

On peut au contraire professer, et pour ma part j'ai toujours professé la doctrine que la majorité des États de l'Europe moderne, la Suède, l'Angleterre, le Portugal, la Hollande, la Belgique, la Grèce, ont consacrée par leur exemple, celle de la souveraineté nationale, de la nécessité du consentement des peuples au gouvernement qui les régit. Mais il y a loin de là à admettre, avec les révolutionnaires, que ce consentement, une fois directement ou implicitement donné, puisse être sans cesse remis en question ou repris sans les plus graves motifs ; que tous les pouvoirs du monde, sans exception, doivent être jetés dans le même moule ; que, pour en arriver là, un peuple ait le droit de changer son gouvernement quand bon lui semble, et que toute insurrection soit légitime par cela seul qu'elle est une insurrection.

Descendons sur-le-champ de la théorie à la pratique, et adressons-nous à tous les *libéraux* non révolutionnaires.

J'entends, sous cette dénomination, tous ceux qui déplorent les conséquences de la révolution de Février 1848. Ils ont vu un gouvernement qui, malgré ses torts (surtout envers nous), était essentiellement honnête et modéré, qui n'avait jamais violé une seule loi, ni fourni le moindre prétexte à une insurrection armée, ils l'ont vu graduellement miner par la calomnie et s'écrouler sous les coups de l'émeute. Ils ont vu comment une opposition légale, sincère et loyale dans la plupart de ses membres, pouvait être exploitée et débordée par des passions qu'elle ne partageait pas. Ils ont vu enfin comment cette émeute, transformée inopinément en révolution, avait été, le lendemain de son triomphe, couronnée en apparence par l'unanime adhésion d'une nation éperdue, infidèle à ses droits comme à ses devoirs, et passivement entraînée par la contagion de la peur. Après une telle leçon, comment peuvent-ils croire que toutes les insurrections sont légitimes, et comment n'ont-ils pas appris à se défier de ces soi-disant manifestations nationales, provoquées par des gouvernements provisoires et sanctionnés par des appels au suffrage universel ?

Qu'ils se rappellent donc ce qu'ils ont eux-mêmes éprouvé au lendemain de cette catastrophe ! Qu'ils se rappellent la révolte de leur conscience, de leur raison, de leur cœur, contre les aveugles triomphes de la force, contre les serviles enthousiasmes de la foule, et qu'ils ne viennent plus, du haut de leur indifférence ou du fond de leur complicité morale avec n'importe quels vainqueurs, nous reprocher, quand le sentiment de la douleur filiale fait explosion dans nos cœurs, de ne pas conserver l'équilibre parfait et le calme doucereux des adorateurs de la victoire.

Non, non, il ne suffit pas de reconnaître qu'un peuple a le droit d'avoir une volonté et de l'exprimer ; il faut encore que ce peuple ait raison, que sa volonté soit juste, et que l'expression en soit légitimée par la nécessité et l'utilité sociale : autrement nous retombons dans le dogme sauvage de Rousseau : le *peuple n'a pas besoin d'avoir raison.*

Le peuple des Romagnes a-t-il raison de s'insurger contre la domination pontificale? Toute la question est là, pour lui comme pour nous. Son insurrection est-elle suffisamment fondée en droit et en fait, pour que la France, dont la politique et les victoires lui ont fourni le prétexte et l'occasion de la révolte, soit tenue de la laisser triompher, au mépris d'un autre droit fondé sur toutes les règles de la bonne foi et de la diplomatie, justifié par les meilleures raisons de la politique, et consacré par les traditions dix fois séculaires de notre histoire?

Je demande à Dieu la grâce de pouvoir écarter tous les arguments faux et exagérés. L'expérience des discussions publiques m'a appris qu'un mauvais argument, employé par un ami, fait dix fois plus de tort à la cause que cet ami veut défendre, que les meilleurs arguments employés par ses adversaires. Je ne dirai donc pas que les institutions temporelles des États romains sont supérieures à toutes les institutions modernes, ni que le bien-être général des sujets du Pape est de beaucoup supérieur ou au moins égal à celui de tous les autres peuples du monde. A Rome même, où l'on a toujours vu régner beaucoup de prudence et de mesure dans les appréciations politiques, de telles amplifications doivent exciter un sourire.

Les affaires vont-elles plus mal à Rome qu'ailleurs? Voilà toute la question. Y vont-elles tellement mal, que la souveraineté doive y être renversée par l'effort des populations insurgées, excitées par le Piémont, garanties contre toute répression par la France, et absoutes d'avance par l'Europe?

Ce serait, certes, un étrange retour des choses d'ici-bas. De toutes les souverainetés la plus inoffensive, la seule qui depuis trois siècles n'a jamais empiété sur ses voisins, jamais troublé l'Europe par ses prétentions, jamais inquiété ni blessé personne, celle contre qui pas un État voisin ou éloigné n'a le plus léger grief à élever, se verrait mise hors le droit des gens!

"Les Papes," dit M. de Maistre, "ont pu faire trop valoir dans le temps, la suzeraineté universelle, qu'une opinion non moins universelle ne leur disputait point. Ils ont pu exiger des hommages, imposer des taxes trop arbitrairement, si l'on veut, etc.; mais toujours il demeurera vrai qu'ils n'ont jamais cherché à saisir l'occasion d'augmenter leurs États aux dépens de la justice, tandis qu'aucune autre souveraineté n'a échappé à cet anathème, et que dans ce moment même, avec toute notre philosophie, notre civilisation et nos beaux livres, il n'y a peut-être pas une puissance européenne en état de justifier toutes ses possessions devant Dieu et devant la raison."

Cette comparaison, restée merveilleusement juste en ce qui touche aux souverainetés, n'en est pas moins applicable aux souverains. Je n'ai jamais flatté personne, pas même le malheur, pas même les nobles douleurs de l'exil. Je veux même le dire en passant: cette puérile adulation, cet enthousiasme frivole qu'on voit régner aujourd'hui chez tant d'écrivains religieux dès qu'il s'agit d'un pontife ou d'un prince de l'Église, me répugne profondément; je n'en trouve pas la moindre trace dans les grands siècles de foi, dans la grande littérature des pères et des saints. Je me garderai donc, comme d'une injure et d'une maladresse, de toute flatterie envers Pie IX. Mais la plus stricte équité oblige de reconnaître que le Pape, dont les Romagnols déclarent le joug insupportable, ne le cède en vertus à aucun des souverains de l'Europe, et qu'après avoir été le prince le plus populaire de son siècle il en est demeuré le plus irréprochable.

Quel serment a-t-il violé? Quelle constitution a-t-il abolie? Quel sang a-t-il versé? Quelle propriété a-t-il confisquée? Quel piége a-t-il tendu? Quel mensonge a-t-il proféré?[1] Qui au monde a-t-il trompé ou persécuté?

[1] On se rappelle la belle parole du cardinal Consalvi, premier ministre de Pie VII: "Un état de mensonge est la vie habituelle des cours. Mais un mensonge à Rome perdrait tout un règne: sur-le-champ IL FAUDRAIT UN AUTRE PAPE."—ARTAUD, *Histoire de Léon XII*, t. 1er, p. 167.

Il avait amnistié, sans exception, tous les anciens adversaires du Saint-Siége : ils l'en ont récompensé en le détrônant une première fois. Quelle liberté a-t-il détruite ? Il les avait toutes données à son peuple avec une générosité qu'il ne faut pas cesser de bénir, quoiqu'elle ait paru imprudente à beaucoup : on s'en est servi pour assassiner son ministre, pour l'assiéger dans son palais, pour le contraindre à la fuite, pour le déclarer déchu de son trône. Enfin, quelle bassesse a-t-il commise ? Il est le seul souverain de l'Europe qui ait vu sa capitale occupée depuis dix ans par des troupes amies, mais étrangères : or, je le demande aux plus délicats et aux plus dédaigneux, quel prince a eu, pendant ces dix ans, une attitude plus noble, plus calme et plus digne ?

De tous les griefs que les Italiens ont élevés contre d'autres princes, en est-il un seul qu'on puisse, avec une ombre même de justice, imputer à Pie IX ? Pas un. Est-ce un un tyran ? non. Personne, parmi ses plus forcenés adversaires, n'oserait l'affirmer. Est-il en fuite ? non. Est-il usurpateur ? non. Est-il étranger ? non. Il est le plus italien, le seul tout à fait italien des princes de la Péninsule, bien autrement italien, au moins d'origine, que cette maison de Savoie qui le dépouille au nom de l'Italie. On ose parler de ses sympathies autrichiennes : il faut convenir que, s'il en avait, on employerait de singuliers moyens pour le convertir : mais ces sympathies, où en sont les preuves ? Après avoir secondé de son mieux le mouvement italien de 1847, après avoir été même jusqu'à exhorter l'Autriche à se retirer de l'Italie, il n'a pas voulu lui déclarer la guerre à la laquelle le voulaient contraindre le P. Ventura et d'autres courtisans de la force et de la popularité. Il a mille fois bien fait, car c'eût été manquer alors à son devoir de père commun des fidèles. En 1859, on ne lui a demandé que d'être neutre, et cette neutralité, il l'a observée dans sa plus rigoureuse étendue. Mais lui-même, par une inspiration d'honneur et de fierté digne

d'un autre siècle que le nôtre, avait demandé que les troupes françaises et autrichiennes sortissent à la fois de ses États, dans un temps où la guerre n'était pas encore déclarée, et ou les peuples n'avaient pas été poussés à la révolution.

Quel est donc enfin son crime? Il y en a un, un seul: il est prêtre. Tout est là. Ces fiers Romagnols si docilement soumis à la maison d'Este et à je ne sais combien d'autres tyranneaux du moyen âge, ces patriotes indomptés qui invoquent avec tant d'orgueil les souvenirs récents du royaume d'Italie, créé, inspiré et gouverné par une puissance étrangère, ne veulent plus obéir à la souveraineté la plus ancienne, la plus vénérable et *la plus italienne* de l'Europe, parce que ce souverain est un prêtre. C'est leur idée, leur fantaisie, leur façon d'entendre les droits de l'homme et du peuple.

Et ils ont pour échos et pour soutiens, dans toute l'Europe, tous ces hommes de la Révolution qui, vaincus et refoulés en 1848 et 1849, veulent, pour première revanche, que ce prêtre suprême soit détrôné et réduit du rang de souverain à celui de sujet ou d'esclave.

Mais depuis quand donc, pour avoir le droit de s'insurger, de bouleverser son pays et l'Europe, suffirait-il de n'être pas gouverné selon sa fantaisie et de suivre pour règle unique ses préférences ou ses mécontentements?

Les Romagnols s'imaginent-ils par hasard qu'ils sont les seuls mécontents au monde? Qui ne connaît une foule de gens aussi mécontents que n'importe quel Bolonais? Mais où en serait l'Europe si tous ces mécontents agissaient comme eux?

Admettre un pareil droit social, le reconnaître, le laisser impunément pratiquer, ce serait introniser le désordre et la démoralisation; ce serait condamner l'Europe contemporaine au sort de l'Amérique méridionale, où l'on voit surgir tous les quinze jours un nouveau gouvernement, où tout général qui peut se faire suivre par quinze cents hommes et inventer ou réchauffer un programme d'oppo-

sition, aspire et réussit à démolir et à remplacer le gouvernement de son pays. C'est à ces folies égoïstes, à ces caprices tumultueux, à ces criminelles et homicides étourderies, que Dieu prépare les déceptions les plus amères et les plus légitimes ; c'est à elles qu'il réserve le châtiment le plus cruel et les plus honteux pour une nation policée, le despotisme de la caserne.

La démocratie, la révolution elle-même, dès qu'elle a triomphé quelque part, est cent fois plus prompte et plus ardente que la monarchie à sévir contre toute tentative de révolte et de séparation, même la plus légitime et la plus provoquée. Malheur à ceux qui, une fois qu'elle est maîtresse, lui contesteraient la plénitude de l'absolu pouvoir ! La Convention a enseigné à l'héroïque Vendée ce qu'il en coûte de réclamer les simples droits de la conscience outragée par l'omnipotence de l'État ; et de nos jours les cantons radicaux de la Suisse ont renouvelé cette leçon contre les cantons primitifs, berceau de la liberté helvétique, écrasés et rançonnés sans pitié pour avoir voulu maintenir leur indépendance séculaire.

Mais quoi, nous dira-t-on, oserez-vous nier, par hasard, qu'il faille des réformes dans les États romains ? Je m'en garderai bien. Je ne doute pas qu'il en faille, des réformes, et beaucoup, à Rome comme ailleurs. Seulement je ne sais pas bien, et personne en France ne sait assez, quelles sont les réformes qu'il faut, quelles sont celles qu'on accorde et celles qu'on refuse, celles qui sont déjà faites et celles qu'on va faire. Personne ne les définit, personne ne les discute, et au fond, personne ne s'y intéresse. Des quatre réformes posées dans la lettre à M. Edgard Ney, il y en a une, l'*amnistie générale*, déjà consommée et parfaitement inefficace ; il y en a une autre, *gouvernement libéral*,[1] dont le sens a évidemment changé

[1] Toute la discussion de 1849 prouve que l'on entendait par ces mots une sorte de gouvernement parlementaire, avec une ou deux assemblées, comme celles que Pie IX avait créés en 1848. Mais on ne saurait admettre que la France veuille exiger du Pape ce qui a été aboli chez elle.

depuis lors et dont on attend la nouvelle interprétation. Restent les deux dernières, la *sécularisation administrative*, qui ne peut pas aller jusqu'à la suppression du pape et des cardinaux, et enfin le *code Napoléon*. On ne nous a jamais dit, excepté en ce qui touche au divorce et au mariage civil, en quoi ce code, qui est un code exclusivement civil, diffère du droit civil que la Rome des Papes a empruntée à la Rome des Empereurs. Les plus savants, quand ils en parlent, semblent le confondre avec nos codes de procédure civile et d'instruction criminelle.

Mais, en admettant que toutes ces réformes soient nécessaires, légitimes, possibles, est-ce que la Romagne est le seul pays où il en soit question ? Tous les pays ont besoin de réformes, et tous en réclament.

En Angleterre, la réforme est le cri de guerre de tous les partis et de tous les jours. En Autriche, en Prusse, dans toute la Confédération germanique, il faut des réformes, et urgentes et radicales. Ce vœu, ce besoin est universel, et je crois volontiers qu'il est partout légitime. Mais où donc, excepté dans les États romains, a-t-on songé à le traduire en dépossession, en destruction de la souveraineté ? Où donc a-t-on prétendu confier à l'invasion, à la domination étrangère le soin de l'exercer ? Nulle part, si ce n'est dans les États romains, au détriment du Pape, et cela trois ans après une guerre sanglante, entreprise exclusivement pour châtier la Russie d'avoir voulu introduire, par l'abus de son influence, des réformes favorables aux sujets chrétiens du grand Turc !

Mais d'ailleurs, soyons de bonne foi et allons au fond des choses. Y a-t-il un homme sérieux qui se figure que des réformes quelconques contenteront ou désarmeront un seul des ennemis du Saint-Siége, à l'intérieur comme à l'extérieur ? N'est-ce pas une cruelle et cynique plaisanterie que de vouloir arracher au Pape des concessions que d'avance on lui rejette au visage ? Qui donc ignore que le parti dominant, le parti piémontais, dans la

Romagne, souffle et enflamme contre le Pape le même esprit que celui qui anime, à de tout autres titres, la Vénétie contre l'Autriche. Les organes de la population vénitienne ne nous ont-ils pas solennellement déclaré que toute réforme, toute concession, tout bienfait émané de l'Autriche serait impuissant à calmer et à rallier les esprits? *Pas d'Autriche*, ont-ils dit, voilà notre seul programme. *Pas de Pape*, voilà le programme, le vrai, l'unique programme des révolutionnaires en Romagne comme partout. Il s'agit bien d'améliorations législatives ou administratives ! Pas plus aujourd'hui qu'en 1848, ce n'est là ce que l'on veut.

En 1848 Pie IX les a toutes données ou toutes préparées : laquelle donc a pu contenter Mazzini ou désarmer Garibaldi ? Les mêmes hommes sont aujourd'hui redevenus tout-puissants. Ils n'ont changé ni d'allures ni de programme. Ceux qui, par égard pour les scrupules factices de la diplomatie, dissimulent encore le but réel et complet qu'ils veulent atteindre, savent bien qu'ils ne font point de dupes, et que tous ceux qui les écoutent et les secondent sont leurs complices. Ce but, il est avoué par les sincères, et c'est le seul qui passionne et anime les directeurs intelligents du mouvement, en Italie comme en France. Ce but, c'est la destruction totale de la souveraineté du Pape, d'abord parce que c'est le Pape, et ensuite parce qu'il est l'obstacle insurmontable à l'unité de l'Italie sous un seul maître.

C'est à cette chimère de l'unité italienne, avec Rome pour capitale, que tendent invinciblement les chefs et les partisans du movement piémontais dans les Romagnes. C'est à cette chimère fatale, aussi répugnante à la véritable politique de la France que contraire aux gloires passées de l'Italie et à l'interêt moral, intellectuel et social de ses populations, que l'on sacrifie des droits sacrés, garantis en même temps par la foi des traités et par nos meilleures traditions. C'est d'elle que seront complices plus ou moins

volontaires tous ceux qui pressent, tracassent, affaiblissent ou oppriment la liberté du Saint-Siége, et qui, en exigeant de lui, sous le coup d'une insurrection victorieuse, des concessions d'avance méprisées, l'acculent entre la honte de tout céder et la crainte de tout souffrir.

Dieu nous garde de vouloir blesser les honnêtes gens sincères, mais trompés, qui ont vu dans la guerre d'Italie une œuvre d'émancipation libérale ! Nous faisons la part de leurs espérances et de leurs illusions ; nous ne les confondons pas avec les révolutionnaires niais ou coupables qui ont substitué une entreprise néfaste et une question insoluble à la grande et légitime cause de l'indépendance italienne. Mais, il faut bien le proclamer, si l'Italie avait vraiment compris sa mission et sa gloire ; si, au lieu de décréter une statue à l'astuce, à la déloyauté, à la dépravation politique, personnifiée dans Machiavel,[1] elle était restée fidèle aux inspirations des Foscolo, des Manzoni, des Balbo, premiers et véritables initiateurs de son patriotisme moderne ; avant tout elle devait mettre à part et en dehors de toute discussion la double majesté du Saint-Siége. C'était un hommage obligatoire, une dette d'honneur et de conscience, de justice et de reconnaissance à Pie IX, à celui qui, dès 1846, avait donné le glorieux signal des réformes et de l'émancipation, que l'on reconnaissait, même en novembre 1848, comme le promoteur de la résurrection de l'Italie,[2] et qui ne s'est arrêté que devant une révolution inaugurée par l'assassinat. Alors elle eût conquis les sympathies du monde entier : toutes les âmes généreuses, toutes les intelligences droites, tous les cœurs honnêtes, se seraient précipités au-devant de ses victoires, de son bonheur, de son émancipation. Mais, hélas ! égarée par de perverses ambitions ou d'aveugles illusions, elle n'a pas craint d'in-

[1] On sait que le gouvernement toscan vient de décider qu'il serait élevée des statues à Machiavel, en même temps qu'à l'empereur Napoléon III et au roi Victor-Emmanuel.

[2] Discours de M. Bixio, *Moniteur* du 29 novembre 1848.

disposer contre sa cause tout ce qui tient de près ou de loin à la foi catholique. Elle a troublé, attristé, détaché de sa cause ceux dont l'adhésion lui eût été à la fois un secours et un honneur. Elle s'est livrée sans réserve et sans mesure à ceux qui professent et qui pratiquent, non pas, il faut le dire et le redire mille fois, non pas la haine de tel abus, ou même de telle croyance, mais la haine et le mépris systématique et général du sentiment le plus profond et le plus durable que l'humanité ait encore connu, le sentiment catholique.

A ceux-là même, à ceux qui, par amour pour la révolution ou pour tout autre motif, insistent pour que la France et l'Europe sanctionnent la révolte de la Romagne, on a sans cesse demandé, et il faut le redemander sans cesse : pourquoi appliquez-vous à cette province un droit dont on supprime, dont on néglige si opiniâtrément l'application dans tous les autres États de l'Europe ? Ici les arguments, les exemples, les démonstrations de l'inconséquence de la théorie révolutionnaire, et des démentis qu'elle se donne à elle-même, sont innombrables. Ils accourent en foule sous la plume. Il y a vingt ans, deux provinces belges, le Luxembourg et le Limbourg, refusaient de se détacher de la Belgique et de se laisser incorporer à la Hollande, comme l'exigeait la diplomatie : elles avaient à l'appui de leur cause les meilleures raisons, religieuses, politiques, historiques.[1] Lord Palmerston et lord John Russell, alors comme aujourd'hui, ministres de la nation qui prétend respecter et faire triompher partout le vœu des populations, se sont moqués des doléances et des répugnances de ces fragments de peuple. Il y a dix ans, les duchés de Holstein et de Schleswig se sont insurgés contre le Danemark : et, à l'heure qu'il est, nul ne peut douter que les peuples, presque exclusivement allemands, de ces duchés ne désirent ardemment être détachés du royaume scandinave. La France ré-

[1] Voir la lettre du comte Félix de Mérode à lord Palmerston, et la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 juillet et du 15 août 1838.

publicaine et l'Angleterre ont refusé de reconnaître leur droit, et les ont sacrifiés à ce qu'elles regardaient comme l'une des conditions de l'équilibre européen.

Il y a dix ans encore, l'Angleterre, ayant toujours lord Palmerston et lord John Russell pour ministres, a réprimé avec une sévérité implacable, une simple apparence de révolte aux Iles ioniennes, où la religion, les mœurs, les traditions, les intérêts, la langue, tout en un mot, tout sans exception, répugne à la domination britannique : et c'est elle qui ose aujourd'hui, sur la rive opposée de l'Adriatique, peser de tout le poids de son inique partialité, dans la balance où se pèsent des griefs cent fois moins graves, des répugnances mille fois moins légitimes que celles qu'elle a noyées dans le sang à Corfou.

Il y a soixante ans, elle a fait pis encore : elle a dompté la révolte de l'Irlande avec une férocité digne de la Convention.[1]

Je ne suis pas de ces aveugles volontaires, qui confondent l'état actuel de l'Irlande avec ce qu'elle était en 1798 : je crois que l'Irlande n'aurait rien à gagner, sous aucun rapport, à se détacher de l'empire britannique ; mais j'ai horreur des politiques qui ont deux poids et deux mesures, et j'affirme, avec toute l'Europe qui le sait bien, sans oser le dire, qu'il n'y a pas un seul des arguments, inventés, exploités, exagérés par les journalistes et les orateurs anglais, contre le gouvernement pontifical en Romagne, qui ne puisse être et qui ne soit tous les jours retorqué par les patriotes et les catholiques irlandais, contre la domination anglaise en Irlande. Sans doute, la logique ne gouverne pas toujours la politique : elle n'est pas tout dans le monde, heureusement ; mais heureusement aussi, elle est quelque chose. Et à coup sûr, il ne sera pas permis à cette illustre nation, si malheureusement égarée, d'entasser impunément l'une sur l'autre toutes ces violations flagrantes, réitérées,

[1] Voir aussi les documents relatifs à l'insurrection de 1798, et notamment la correspondance récemment publiée du vice-roi, lord Cornwallis.

effrontées des lois de la logique, qui se confondent ici avec celles de la morale et de l'humanité, de la justice divine et de la pudeur publique.

Et l'Orient ! et toutes ces populations chrétiennes, frémissantes sous le joug ignominieux du sultan, toutes ces races si intelligentes, si malheureuses, si abandonnées, si cruellement et si bassement exploitées par une barbarie décrépite, et à qui l'on a interdit, au nom de l'équilibre européen, de chercher la protection, l'émancipation où ils croyaient la trouver, qui donc y songe, qui s'en préoccupe, qui a essayé de mettre sérieusement la main à l'œuvre, surtout dans cette Angleterre, si âpre à bouleverser l'Italie ?

Et la Savoie ! Elle est là, à nos portes : tout le monde la connaît, la visite, la parcourt. Qui donc y a rencontré depuis quelques années en dehors des employés salariés du pouvoir, un partisan, un seul, de la domination piémontaise ? Est-ce une raison suffisante pour que l'Europe l'arrache à l'antique maison de ses rois ? Je dis : non ; mais vous devez dire : oui, vous qui appuyez et fomentez dans la Romagne des répulsions beaucoup moins unanimes. Et cependant vous êtes unanimes à la dédaigner, à la condamner, ou à démentir la sincérité de ses vœux et l'intensité de ses douleurs !

Mais voici la Pologne, la plus grande et la plus illustre des nationalités opprimées et supprimées, la Pologne si chaleureusement exploitée autrefois par les libéraux de tous les peuples et de toutes les couleurs. En quoi son sort s'est-il amélioré ? En quoi sa vie a-t-elle refleuri ? En quoi l'éternelle justice, outragée par cet assassinat d'un peuple, a-t-elle été apaisée ? En rien. Cependant vous vous taisez tous : et comme si ce n'était pas assez de votre silence, pour vous confondre, voici la Russie qui s'avance, toute souriante sous son nouveau vernis de philanthropie et de libéralisme, la voici, qui vous tend une main sur laquelle le sang de la Pologne n'a point encore séché : et vous l'acceptez. La voici, elle si experte en fait de nationalités

sauvées, de libertés rétablies, de croyances respectées, qui vient demander compte à l'Autriche de la nationalité italienne, et au Pape de la liberté civile et religieuse des Romagnols. Et j'en suis encore à chercher l'écrivain démocrate qui, au nom de sa conscience ou de sa mémoire indignée, ait osé écarter un tel auxiliaire.

On sait quelle est la réponse que l'on balbutie à ces récriminations irréfutables.

Là-bas, nous dit-on, en Orient, en Pologne, en Irlande, mille difficultés s'opposent à notre œuvre : nos accointances, nos sympathies du moment, nous retiennent : nous ne pouvons pas tout ce que nous voudrions. Mais ici, en Romagne, contre un vieux prêtre sans soldats et sans argent, nous pouvons tout ce que nous voulons.

Vous le pouvez ! en êtes-vous bien sûrs ? Vous le pouvez : matériellement, oui. Mais moralement, non. Car vous ne le devez pas. Et si vous êtes sourds à la voix du devoir, puissent d'autres, plus éclairés et plus consciencieux que vous, ne pas l'être toujours à la voix de l'intérêt !

Quel intérêt un pouvoir quelconque, conservateur ou libéral, monarchique ou républicain, peut-il trouver à armer contre lui l'animadversion unanime des catholiques du monde entier. C'est peu de chose, dira-t-on. Eh bien, non ; ce n'est pas peu de chose. Aucun souverain intelligent, aucun politique sérieux ne peut regarder avec indifférence le mécontentement d'une grande opinion répandue sur toute la surface du globe. Or, les esprits les plus hostiles comme les plus superficiels ne peuvent contester que les catholiques croyants ne constituent encore une grande et puissante opinion dans le monde, et cette opinion est unanime. Sur la politique, sur la philosophie, sur l'histoire, les catholiques sont profondément et heureusement divisés, je dis heureusement, car la division vaut mieux que l'accord dans ce qui est faux et dans ce qui est bas. Mais ils sont unanimes en faveur du droit pontifical, unanimes à regarder toute injure faite à leur Père comme la plus sanglante qu'on

puisse leur infliger à eux-mêmes. Là-dessus il n'y a pas trois opinions, il n'y en a pas deux; il n'y en a qu'une. Les exceptions, s'il y en a, confirment la règle. Je défie qu'on puisse trouver parmi nous un dissident sur mille. Les catholiques ne confondent pas, comme on le leur reproche avec mauvaise foi, le temporel et le spirituel: mais tous croient à la nécessité du pouvour temporel du Pape pour l'indépendance spirituelle du monde catholique. Ils n'y voient pas un dogme, un article de foi : ils y voient tout simplement un droit, humain si l'on veut et soumis aux péripéties des choses humaines, mais providentiel, sacré, légitime entre tous. Ils y voient une garantie indispensable, qu'aucune autre ne peut remplacer, qui remplace pour eux toutes celles qu'offrait l'organisation ancienne de la société où le pouvoir spirituel avait mille boulevards, mille citadelles, mille priviléges qu'il n'a plus. Nul ne les réclame, nul ne les regrette; mais leur destruction rend d'autant plus nécessaire pour la dignité et la sécurité de la foi la pleine intégrité de l'indépendance pontificale. Y a-t-il un autre moyen pour que le pontife suprême de la foi catholique ne soit pas traité comme le *Siècle* veut qu'on traite nos évêques; pour qu'on ne vienne pas lui dire, au nom de la démocratie couronnée: Tais-toi, tu n'es qu'un fonctionnaire salarié? Y a-t-il, dans l'état actuel de la société européenne, une combinaison, une organisation qui puisse tenir lieu à la foi des catholiques et à cette indépendance indispensable de leur Père, des garanties que leur assure la souveraineté temporelle du Pape? Personne ne l'a encore imaginée; personne ne l'a encore découverte. Ce ne sont donc pas les mandements ou même les conciles qui le disent; c'est la voix unanime des hommes d'état consciencieux, et qui ont touché aux grands intérêts politiques et sociaux. Il n'y en a pas un qui ne dise comme M. Odilon Barrot, alors président du conseil, dans la mémorable discussion que nous avons tant citée: *Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans les États Romains, pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde.*[1]

[1] *Moniteur* du 21 octobre 1849.

Quand on ne veut pas du catholicisme, quand on regarde l'Église comme l'ennemie du genre humain et le clergé comme un criminel qu'il faut *étouffer dans la boue,* rien de plus simple et de plus logique que d'attaquer ce qui est la clef de voûte de l'organisation extérieure et temporelle du catholicisme ; mais rien aussi de plus inintelligent et de plus coupable, quand on comprend et quand on proclame la force, la valeur et la nécessité sociale de la religion.

Et qu'on ne vienne pas dire qu'il ne s'agit que des Romagnes, c'est-à-dire d'une portion d'un fragment de cette souveraineté temporelle, reconnue indispensable en principe. Sans doute le pouvoir temporel du Pape a été et peut être amoindri ou augmenté comme tous les pouvoirs de ce monde ; mais, outre que son droit sur la province qu'on veut lui arracher est fondé sur les traités, sur le droit des gens, sur une possession au moins aussi légitime que celles du Piémont sur la république de Gênes ou de la France sur la Corse, aussi légitime qu'aucune autre en Europe, il ne faut pas que l'on puisse enlever une ou deux pierres de l'édifice, à l'aide d'arguments et de principes qui, une fois reconnus et consacrés, doivent nécessairement le faire tomber tout entier.

Il se peut bien qu'il périsse, ce vieil et saint édifice, qui a résisté depuis onze siècles à tant d'orages ; il se peut que le principat sacré aille rejoindre, dans une ruine commune, tout l'ancien droit de l'Europe, si opiniâtrément attaqué et si misérablement défendu. Cela est possible ; tout est possible ici-bas. Nul d'entre nous ne lie indissolublement l'existence de la Papauté à celle du pouvoir temporel ; quoi qu'il arrive, elle survivra, et, avec elle, notre foi et notre filial amour. La Providence saura bien trouver d'autres voies pour que son indéfectible mission soit accomplie.

"Fata viam invenient."

Mais aussi, si on détruit cette condition si ancienne, si utile et si légitime de la suprême autorité spirituelle ; si les souverains et les révolutionnaires se mettent d'accord, les

uns pour l'ébranler, et les autres pour la renverser, nous aurons toujours le droit de dire, jusque dans la postérité la plus reculée, qu'ils ont mal fait. Ce sera à la fois une faute et un crime, une ineptie et une injustice. Ce sera un mauvais but atteint par de mauvais moyens. Ce sera la plus éclatante violation, dans un siècle qui en a tant vu, du droit des gens, du droit public des nations civilisées. Ce sera la victoire de l'astuce et de la violence sur l'honneur, sur la faiblesse trahie, sur la bonne foi bafouée. Il est de mode, parmi nos grands publicistes, si complaisants pour les forts et si dédaigneux pour les faibles, de se moquer des larmes et des foudres du Pape. Ah ! nous le savons, les larmes du Pape ne touchent que ses enfants dociles, et ses foudres n'effrayent que ceux qu'elles ne menacent pas. Elles n'en sont pas moins les larmes de l'innocence et les foudres de la justice. Ni les unes ne demeureront toujours stériles, ni les autres toujours impuissantes. On ne nous fermera la bouche ni longtemps ni toujours. Mille voix, dans l'Église et dans l'histoire, répéteront le *non licet* de l'Évangile. Entendez-bien : *Non licet*. Ce n'est rien et c'est tout. Cela n'empêche rien dans le présent, cela détermine tout dans l'avenir, au jugement de Dieu comme au jugement des hommes. Cela n'a pas empêché Hérode de faire ce qui lui a semblé bon ; mais, après tout, qui voudrait avoir été Hérode ? Cela n'a pas empêché Pilate de laisser triompher les passions d'un peuple aveugle et coupable, sauf à s'en laver les mains. Mais qui donc voudrait-être le Pilate de la Papauté ?

CH. DE MONTALEMBERT.

IMPRIMERIE DE J. E. TAYLOR, LITTLE QUEEN STREET, W C.